

Pétrole et gaz du Canada—Loi

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 75 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote porte maintenant sur la motion n° 31 (M. Waddell). Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 75 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote porte sur la motion n° 32 de M. Wilson. Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Sur division.

(La motion est rejetée sur division.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion n° 33 de M. Lalonde. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre) propose:

Motion n° 35

—Qu'on modifie le bill C-48, loi réglementant les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et modifiant la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, à l'article 49, en ajoutant immédiatement à la suite de la rubrique «Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement», page 39, ce qui suit:

«49. Aux fins du présent article, «Ministre» désigne le ministre de l'Environnement.»—

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il importe de consacrer quelque temps à la motion n° 35 que propose le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) au nom de notre parti. L'essentiel de cette motion est de s'assurer que l'usage que l'on fera du Fonds renouvelable

pour l'étude de l'environnement sera contrôlé par le ministre responsable des questions de l'environnement devant le Parlement, soit le titulaire du ministère de l'Environnement.

Cette question comporte plusieurs aspects secondaires qui ressortent des nombreux mémoires présentés au comité permanent au cours des mois qu'ont duré les audiences. Il y a la question du conflit d'intérêts qui pourrait se poser pour les titulaires des ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des Affaires indiennes et du Nord canadien qui, étant chargés de délivrer les permis d'exploitation aux sociétés qui veulent prospecter et exploiter les terres du Canada, seraient aussi chargés de décider des études écologiques à entreprendre selon les dispositions prévues à l'article 49.

En outre, comme il ressortira des motions n°s 36, 37, 38 et 39, il importe qu'un plafond soit fixé au Fonds en question. Ce plafond ne devrait pas dépasser les 10 ou 15 millions. On devrait fixer une limite au montant qui serait ainsi dépensé pour telle année. Il faudrait aussi préciser que si ces études sont financées par les industries qui cotisent au Fonds, les rapports seront communiqués à toutes les parties intéressées, et que les sommes puisées dans le Fonds de même que les études réalisées à l'aide de ses ressources seront déposées devant le Parlement et renvoyées au comité permanent des pêches et des forêts.

Puis-je déclarer qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur.

• (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 5 heures, en conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Central-Nova (M. MacKay)—L'administration de la justice—L'examen de la politique de la surveillance obligatoire. *b)* L'efficacité du système; l'honorable député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les droits de la personne—La nouvelle concernant l'établissement de camps d'internement de civils. *b)* Le libellé du décret publié dans la *Gazette du Canada*; l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—La Santé—La commercialisation du lait pour nourrissons par la société Dumex. *b)* Les négociations fédérales provinciales en vue d'élaborer un plan d'action.